

## **Elle a tout compris !**

En ces temps troublés où la notion traditionnelle de la famille est remise en question, il est bon de se rappeler qu'autrefois chacun savait se situer dans le cercle familial et quel rôle la société attendait de lui.

Pour preuve, ce bulletin de recensement de Jouy-aux-Arches en 1900 (355ED1F2), dans lequel la femme a parfaitement décrit avec une jubilation et une fierté certaines le rôle qu'elle tenait à la maison. Il suffit pour cela de consulter ses réponses au paragraphe 6° où l'on constate que bien que de langue maternelle allemande elle a su trouver les mots justes du français.

Etre une épouse parfaite et faire la soupe sont les moyens merveilleux qu'elle a imaginés pour retenir son homme au foyer. Que rêver de mieux puisque le bonheur est déjà là ?

Il est inutile de rappeler que les soupes de ce passé pas si lointain ne concourent pas dans la même catégorie que celles d'aujourd'hui sans goût livrées en sachet prêt à l'emploi.

Michel LECOMTE  
Février 2013

Dénombrement de la population en Alsace-Lorraine le 1<sup>er</sup> décembre 1900.

**BULLETIN DE RECENSEMENT.**

Arrondissement Metz Commune Tracy a. Arches Section de recensement n° 1  
 Annexe, rue, place, etc. Grand rue Numéro de la maison 19  
 Numéro du ménage 17 Numéro du bulletin de recensement 2

(En remplissant ce bulletin, on est prié de tenir compte des observations qui se trouvent au verso.)

- 1° Prénom et nom de famille: Suzanne Jolivalt (épouse)  
(S'il s'agit du chef du ménage, l'on mettra après le nom de famille la mention «chef du ménage».)
- 2° Sexe: ~~masculin~~ féminin. (Souligner le mot valable.)
- 3° Age: né(e) le 1 mai en l'année 1857
- 4° Lieu de naissance (commune): Wettingen arrondissement: Phionville  
Pays d'origine: Alsace-Lorraine Pour les personnes nées en Prusse ou en Bavière, on indiquera aussi le district de gouvernement (Regierungsbezirk):
- 5° État civil: célibataire (c'est-à-dire non marié(e) et ne l'ayant jamais été, marié(e), veuf (veuve), divorcé(e). (Souligner ce qui est valable.)
- 6° Profession principale ou moyen principal d'existence: Epouse ;  
Position dans la profession principale: faire la soupe ;
- 7° a) Commune dans laquelle est situé le lieu de séjour (s'il s'agit de personnes mariées, le lieu de domicile de la famille): Tracy aux Arches ;  
dans l'arrondissement de Metz ;  
 s'il s'agit de personnes ayant leur domicile hors de l'Alsace-Lorraine, l'on indiquera aussi le pays: \_\_\_\_\_ ;
- b) Commune dans laquelle la profession (le métier, l'industrie, etc.) est exercée actuellement ou a été exercée en dernier lieu: Tracy aux Arches ;  
dans l'arrondissement de Metz ; s'il s'agit de personnes travaillant hors de l'Alsace-Lorraine, l'on indiquera aussi le pays: \_\_\_\_\_
- 8° Culte catholique romain  
(Le culte [la confession] devra être indiqué aussi exactement que possible.)
- 9° Langue maternelle (allemande ou quelle autre)? allemande
- 10° Nationalité (faisant partie de quel État)? allemande
- 11° Pour tous les sujets de l'Empire d'Allemagne en activité de service dans l'armée de terre et de la marine allemandes, y compris les fonctionnaires militaires et les médecins militaires ainsi que ceux qui jouissent d'un congé pour un temps déterminé, il faudra inscrire ici, outre le mot «actif» le grade: \_\_\_\_\_  
corps de troupe, autorité militaire ou administrative.
- 12° Défauts et infirmités, s'il y a lieu:  
 Aveugle des deux yeux? — sourd-muet? — L'infirmité s'est-elle présentée au premier âge (pendant la première enfance, les deux premières années de l'existence)? ou plus tard? (Souligner ce qui est valable.)
- 13° Pour les personnes passagèrement présentes dans le ménage:  
domicile: \_\_\_\_\_ ; arrondissement: \_\_\_\_\_ ; si le domicile se trouve dans la localité du recensement, il y aura lieu d'indiquer également la rue et le numéro: \_\_\_\_\_

*F. Gum. B. W. Cronen*